

deuant nommé.

Après est Honfl-eu, ville maritime portât ce nom à cause des eaux qui s'escoulent en la mer, par cest endroit.

En ce païs y a plusieurs monasteres & Abbayes, de l'ancienne fondation des Normands; comme ceux des Preaux & de Grestain, & autres villes & places, comme sont le Pont de l'arche, la Bouille, sur le bordage de la Seine.



## DV PAYS DE CAUX.



CE païs est celui que Cesar apelle *Cales*, & est de belle estendue & plus en long que en large, ayant le terroir d'Abeuille au

P

leuant:au Midi le Beauuoifis; au Septentrion l'Ocean, & à l'Occident la riuere de Seine, avec partie du Rouënnois.

Les villes plus fameuses de ce païs sont Gisors, S. Cler sur Epte, Pontoise, Gournay, Aumale, maintenant Duché, appartenant à l'illustre maison de Guise, Neuf-chastel siege Royal, Heu Comté appartenante aux heritiers des Ducs de Neuers, Arques, & le fameux port de Dieppe, l'une des plus fortes places de la coste Belgique, ayant son nom d'une petite riuere laquelle y passe.

Le long de ceste coste Septentrionale de Normandie, est la place de S. Valeri situee sur la mer.

---

FONDATION DE FESCAMP,

*& autres.*

En

**E**N ce païs de Caux est la fameuse & ancienne place de Fescamp, ainsi nommée comme qui diroit Champ de Fisc, ou campagne publique, fondée par S. Vvandrille, nepueu du Roy Pepin; lequel ayant abandonné le palais Royal, se rendit Religieux. Il fonda aussi l'Abbaye de Fontenelles en Normandie, Richard 1. du nom, & Richard son fils Ducs de Normandie reedifierent ledict monastere, & y donna cestui ci, la Baronnie d'Argences.

A Fescamp est bastie ceste grande, riche & memorable Abbaye, où furent iadis enterrez les Rois d'Angleterre, & Ducs de Normandie; tant pour la deuotion du lieu, que pour la sainteté des hommes qui y celebrent le diuin seruice; pour ce que aussi ils en auoient esté

les fondateurs.

En la Normandie Belgique est encor assise ceste forte & imprenable place du Haure de grace, seruant de clef au Royaume de France, pour faire teste à l'Anglois, laquelle le Roy François 1. du nom fait bastir.

Outre les villes susdictes sont encor au païs de Caux les villes maritimes de Harfleur, qui signifie autant que contre flux de mer, & Gaudebec, laquelle semble porter le nom du païs; bien qu'il y ait encor vne place nommee Cailli se ressentant de l'ancienne apellation de Calet ruinee par les Romains. Caux est vn Bailliage ressortant au parlement de Rouen, & ayant sous soy les villes susdictes, excepté celles qui sont subiectes à leurs Comtes, ou Ducs, & ayans leur Bailliage, vont respondre à la Cour  
sou-

fouueraine.

En ce païs est vne loy par la  
 quelle tant Nobles que Roturiers <sup>Loy</sup>  
 venans à mourir, il n'y a que l'aîné <sup>seuere</sup>  
 né qui emporte l'heritage soli- <sup>pour</sup>  
 dement; & sans que partie aucu- <sup>les en</sup>  
 ne d'icelui puisse estre conferee <sup>fants</sup>  
 au puisné, sinon quelque prou- <sup>de</sup>  
 sion pour son viure. <sup>Caux.</sup>

Et ceste coustume est proce-  
 dede des anciens Noruegiens &  
 Danoys, lesquels de tout temps  
 faisoient leurs aînez heritiers  
 generaux de toute la succession  
 & patrimoine. Et les autres en-  
 fans estoient enuoyez hors de  
 leur païs, pour conquerir leur  
 fortune.

Ceste loy fut occasion que les  
 premiers Normands qui passe-  
 rent en Gaule, auoint quicté  
 leur païs; ne leur restant par la  
 coustume que l'espee & le cou-  
 rage, pour s'en aller ailleurs cer-

cher leur auantage. Dequoy l'effect donne plus de foy que es-  
criture qu'on en puisse monst<sup>r</sup>.  
Voyla pour la Normandie Belgi-  
que, reste encor la Celtique.



DV PAYS DE SEES,  
ET D'ALENÇON.



V terroir de Lisy-  
eux est voisin ce-  
lui de Sees, le  
peuple duquel s'a-  
pelloit iadis *Ses-*  
*suuien*, ou *Sagien*. La capital-  
le ville de ce pais est situee sur  
la riuere d'Orne, laquelle se va  
ruer dans l'Ocean, au dessous  
de Caen. Ceste ville est illustree  
de Siege Episcopal, ayant sous  
foy plusieurs bonnes villes, & la  
pluspart de l'Alençonnois, avec  
par-